



Merci à nos précieux bénévoles lors de la dernière édition du Triathlon Xtrême CanadaMen/Woman !

**AGENDA
AOÛT - SEPTEMBRE 2019**

| | |
|----------------------------------|---|
| 21 août | Réunion des Dynamiques à 13 h 30 |
| 31 août et 1 ^{er} sept. | Tournoi de balle molle |
| 2 septembre | Fête du travail (Le bureau municipal est fermé) |
| 3 septembre | Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h |

Sommaire

Informations municipales

Mot du mairep. 2
 Politique familiale - sondage.....p. 2
 Règlement no 237 sur la garde et le contrôle des animaux.....p. 3
 Vol de bacs à orduresp. 3
 Permis de brûlage.....p. 3
 Compost gratuit.....p. 3

Informations communautaires

Jeunes diplômé(e)sp. 4
 Service d'animation estivale.....p. 4
 Oyé ! Oyé ! Artisans, artistes ou producteurs de Val-Racine.....p. 4
 Secours-Amitié Estrie recherche de bénévoles à l'écoute !.....p. 5
 Fraudes visant les entreprisesp. 5
 Biscuits sourires édition 2019.....p. 6

INFORMATIONS MUNICIPALES

MOT DU MAIRE

Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le « *Règlement no 291 fixant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Val-Racine et annulant tous les autres règlements précédents* ». La rémunération annuelle de base du maire sera désormais de 5 836 \$, à laquelle s'ajoute une allocation annuelle 2 918 \$ par année, pour un total de 8 754 \$, ce qui représente une augmentation de 14 %.

Cette hausse relativement importante est due pour 6 % à la décision du gouvernement fédéral d'imposer l'allocation mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2019. Auparavant, cette allocation mensuelle était libre d'impôt. Deux autres éléments ont contribué à la hausse de la rémunération, soit l'augmentation moyenne de 2 % reliée à l'indice des prix à la consommation (IPC) et 6 % pour valoriser la fonction d'élu, combler un retard accumulé au fil des ans et tenir davantage compte de la rémunération moyenne des élus municipaux du Québec.

Ainsi, pour la rémunération annuelle des maires, la moyenne pour les municipalités de moins de 1 000 habitants est de 8 169 \$ et pour celles qui ont un budget de moins de 1 000 000 \$, elle est de 6 932 \$ (vs 5 836 \$ à Val-Racine). Dans les deux cas, malgré l'augmentation qui entre rétroactivement en vigueur au 1^{er} janvier 2019, la rémunération du maire demeure inférieure à la moyenne dans la même catégorie du nombre d'habitants et d'ampleur du budget.

Le même pourcentage de hausse s'applique également à la rémunération annuelle globale des conseillers qui passe ainsi à 2 918 \$ incluant une allocation imposable au fédéral de 972 \$. Encore là, ces rétributions sont inférieures à la moyenne des municipalités de moins de 1 000 habitants et dotées de budget de moins de 1 000 000 \$.

Les informations ayant servi à évaluer les rémunérations sont tirées de *l'Enquête – Rémunération des élu(e)s – 2018* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et vous sont transmises dans un but de transparence de l'information municipale.

Vous êtes invités à participer à toutes les séances du Conseil municipal de Val-Racine.

Pierre Brosseau, maire

POLITIQUE FAMILIALE - SONDAGE



Vous recevrez d'ici la fin août le questionnaire concernant la politique familiale à votre domicile via la poste. Nous tenons à vous rappeler l'importance de bien compléter ce questionnaire afin de mieux répondre à **vos besoins**. Plus les familles retourneront le sondage dûment complété dans l'enveloppe préaffranchie, plus l'élaboration de la politique sera collée aux besoins réels des familles de Val-Racine. Nous souhaitons votre très grande participation. De plus, vous courez la chance de gagner l'une des trois cartes-cadeaux LM d'une valeur de 25 \$ chacune.

RÈGLEMENT NO 237 SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX



Nous vous rappelons les articles suivants concernant le règlement no 237 relatif à la garde et au contrôle des animaux :

- Article 20 : Dans les rues, les chemins publics, les parcs et dans tout endroit public, un chien **doit toujours être tenu au moyen d'une laisse** et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.
- Article 21 : **Il est interdit à toute personne de se trouver avec un chien ou tout autre animal, en laisse ou non**, ou de laisser en liberté un chien ou tout autre animal, dans un endroit où a lieu une **fête populaire**, sauf s'il s'agit d'un chien-guide qui accompagne une personne souffrant d'un handicap. Cet animal doit être constamment tenu en laisse.

Donc, lors du tournoi de balle du 31 août au 1^{er} septembre, il ne sera pas possible d'être accompagné de votre chien. Il faudra laisser votre compagnon à la maison.

VOLS DE BACS À ORDURES



Durant les vacances de la construction, deux bacs à ordures ont été subtilisés au centre communautaire. Si vous détenez quelques informations que ce soient, veuillez en faire part au bureau municipal. Nous aimerions retracer les auteurs de ce vol.

PERMIS DE BRÛLAGE

Entre le 1^{er} avril et le 15 novembre, toute personne désirant faire un feu pour détruire un tas de foin sec, de bois, de broussailles, de branchages, d'arbres, d'arbustes ou plantes, doit au préalable faire la demande d'un permis qui sera émis gratuitement. Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h, vous composez le 819-657-4790 pour joindre le bureau municipal. En dehors des heures d'ouverture, vous contactez le conseiller municipal M. Serge Delongchamp au 819-657-4402.

COMPOST GRATUIT

Du compost est toujours disponible dans la cour du garage municipal. C'est gratuit. Le chargement et le transport sont au soin du preneur. N'oubliez pas que ce compost est à **USAGE RESTREINT**. Vous pouvez l'utiliser pour vos fleurs décoratives, arbres et pelouse. **IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ** dans votre potager, pour les arbres fruitiers et pour les fleurs comestibles.

De plus, nous vous recommandons fortement d'utiliser des gants, de porter des vêtements longs et d'utiliser des lunettes de sécurité pour protéger vos yeux dans le but d'éviter des infections. En terminant, **c'est uniquement le compost qui vous est accessible dans la cour du garage.**



INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

JEUNES DIPLÔMÉ(E)S

Félicitations à la jeune technologue Daphnée Bolduc qui a obtenu son diplôme d'études collégiales en radiodiagnostic ainsi qu'à Benoit Bolduc qui a obtenu deux diplômes d'études professionnelles en conduite d'engins de chantier et l'autre en conduite de véhicules lourds. Nous vous souhaitons pleins de beaux défis durant vos carrières respectives.

SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE

Le poste d'animatrice au service d'animation estivale est un poste exigeant. Beaucoup de qualités doivent être requises chez la personne qui détient ce poste. Cet été, à Val-Racine, les enfants qui y sont inscrits ont la chance d'être en compagnie d'Esmeralda (Krystel Blais). Voici pourquoi :



«L'animatrice est super bonne. Elle est mature et très bien organisée. C'est une perle, il faut en prendre soin ! La qualité du service est nettement supérieure à la moyenne des SAE de la MRC du Granit.»

Patricia Carrier, agente de développement loisirs à la Société de développement économique du Granit

«Nous sommes allés à l'Aquarium de Québec dernièrement. Je peux affirmer le professionnalisme de l'animatrice Krystel qui a su s'entourer d'amis afin de bien encadrer les enfants. Elle a supervisé et a conseillé ses amis avec brio. La journée s'est déroulée sans embûche et ce malgré la foule et l'énergie de certains enfants. La visite de l'Aquarium a été brillamment guidée par elle. Elle a su également très bien interagir avec les animateurs de Notre-Dame-des-Bois qui se sont joints avec les enfants à Val-Racine pour cette sortie. En terminant, je veux souligner le beau travail de Kathleen pour l'organisation de ce voyage. Le tout s'est très bien déroulé grâce à une planification méticuleuse (arrimage avec Notre-Dame-des-Bois, endroit pour le lunch, etc.), même l'heure de retour a très bien été planifiée...»

Richard Blouin, conducteur de l'autobus lors de la sortie à Québec

Bravo Krystel, oups... Esmeralda et un grand merci également à Kathleen Duquette pour son apport précieux au service d'animation estivale en tant que membre du Comité des Loisirs de Val-Racine !

OYÉ ! OYÉ ! ARTISANS, ARTISTES OU PRODUCTEURS DE VAL-RACINE

Le 7 septembre prochain sous le thème *Vivre un moment découverte à travers les expériences et rencontres* se tiendra une journée gratuite des parcs nationaux. En journée, l'accès au parc et à l'ASTROLab sera gratuit.

Les producteurs et commerçants locaux sont invités à venir présenter et/ou vendre leurs activités ou leurs produits sous forme d'un marché public.

Vous êtes intéressés à y participer, qu'à cela ne tienne, veuillez communiquer auprès de Mme Marie-Georges Bélanger de la SÉPAQ au 819 888-2941 poste 222.

«Être écoutant à Secours-Amitié Estrie, c'est un rendez-vous hebdomadaire avec des gens qui partagent ce qu'ils vivent intimement, ce qui les chagrinent, les choquent, les bouleversent, les fait rire ou pleurer. C'est alléger la solitude, calmer les angoisses, entendre la détresse, laisser toute la place aux émotions qui chavirent. C'est être totalement présent à l'autre dans un contexte rempli de respect et d'accueil chaleureux.»

Vous désirez devenir écoutant ou écoutante bénévole ? **Plus de détails au 819 823-5400.** Rencontres d'informations prévues **les 2 et 24 septembre 2019.**

FRAUDES VISANT LES ENTREPRISES - RESTEZ AU COURANT DES STRATAGÈMES VISANT LES ENTREPRISES !

Les entreprises de toutes tailles peuvent être la cible de fraudes bien organisées, alors assurez-vous de les reconnaître. Une de ces arnaques concerne les annuaires d'entreprises. Un fraudeur envoie à votre entreprise une proposition pour un annuaire en ligne ou pour une inscription ou une publicité dans un magazine, un journal ou un annuaire d'entreprises. Vous recevez un appel pour confirmer l'adresse et d'autres détails. Puis, le service de la comptabilité reçoit une facture, qu'il paye sans savoir que votre entreprise n'a jamais commandé ou approuvé le service.

Une autre arnaque courante touche les produits de santé et de sécurité. Une personne prétendant travailler pour le gouvernement provincial vous appelle en disant que vous devez remplacer votre trousse de premiers soins ou mettre à jour la formation en santé et sécurité de l'entreprise. Dans chaque cas, on pourrait vous dire d'agir rapidement. Une autre fraude possible a trait au matériel de bureau reçu sans commande, pour lequel on vous demande de payer. Souvent, les fraudeurs vous harcèlent pour que vous payiez ce qu'ils disent que vous leur devez. Ils vous font même croire qu'ils vous dénonceront à une agence de recouvrement.

Pour vous protéger :

- Informez tous vos employés et collègues de travail de la possibilité d'appels non sollicités.
- Créez une liste des entreprises avec lesquelles vous faites affaire.
- Limitez le nombre d'employés qui peuvent approuver les achats ou payer les factures.
- Établissez des procédures claires pour la vérification, le paiement et la gestion des comptes et des factures.
- Communiquez avec les autorités provinciales pour connaître vos obligations légales.
- Vérifiez les factures attentivement avant d'effectuer un paiement. Les fraudeurs utilisent des noms ou des logos semblables à ceux d'entreprises connues pour rendre leurs factures réalistes.

Centre antifraude du Canada
Site Web : CentreAntiFraude.ca
Téléphone : 1 888-495-8501



Biscuits sourires édition 2019

Les biscuits sourires sont de retour pour la 3^e année consécutive au profit de la Maison La Cinquième Saison.

Nouveauté 2019 : En plus d'offrir le service de livraison aux entreprises, nous l'offrirons à toute la population de la MRC du Granit ainsi que la MRC du Haut-St-François désirant participer à cette activité de financement.

VOUS ÊTES PRÊTS À PASSER VOTRE COMMANDE DE BISCUITS ?

VOUS AVEZ UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL ET VOUS VOULEZ DES BISCUITS?

VOUS VOULEZ ENCOURAGER LA MAISON LA CINQUIÈME SAISON ET FAIRE LE TOUR DE VOTRE ENTREPRISE?

C'EST LE TEMPS DE COMMENCER...

VOUS AIMERIEZ VOUS IMPLIQUER ?

BESOIN DE BÉNÉVOLES :

**Objectif
20 000 \$**

1. Appels téléphoniques pour les livraisons (du 2 au 6 et du 9 au 13 septembre)
2. Livraisons (du 16 au 20 septembre dans toutes les municipalités des MRC du Granit et du Haut-St-François)
3. Aider à la production de biscuits (du 16 au 20 septembre de +- 5h à 8h/9h)
4. Faire la vente de biscuits à un endroit fixe (date et endroit à déterminer)

POUR COMMANDER DES BISCUITS, DEVENIR BÉNÉVOLE OU POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER MARIE PERRON, COORDONNATRICE DES BÉNÉVOLES AU 819-554-8129 POSTE 2.